

Date de la convocation : 18 Février 2016

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT CINQ FEVRIER DEUX MIL SEIZE, à VINGT HEURES TRENTE MINUTES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Vincent FOURNERET – Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE– Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Bernadette ROEGIERS - David JACQUET - Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Michel LEBRETON – Emmanuelle LEGRAS – Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIENT EXCUSES : Véronique CHOTARD (pouvoir à Vincent FOURNERET) - Jocelyne VIET (pouvoir à Michel LEBRETON) - Roger DELSOL (pouvoir à Jackie PASSET) - Pascale YVIN (pouvoir à Cathia BAILLIF) -

Secrétaire de Séance : Tony GUERY

➤ **Vote des subventions aux associations locales pour 2016**

Tony GUERY, adjoint délégué, rappelle le règlement d'attribution de subventions aux associations locales voté par le Conseil Municipal le 26 février 2015, qui précise notamment les critères d'éligibilité, afin de mieux répondre aux principes d'équité, d'équilibre et de solidarité entre associations, et qui permet de mesurer davantage la demande en rapport avec la notion d'intérêt général.

Il souligne également la volonté exprimée de poursuivre le soutien à la vie associative, tel que cela est avéré depuis quelques années, notamment, outre les subventions, par la mise à disposition d'une animatrice de la vie associative et d'une médiatrice culturelle et la mise à disposition de locaux publics.

Comme l'année passée, dans le contexte budgétaire de plus en plus contraint, les associations ont été invitées par courrier motivé à formuler leur demande au plus près de leur besoin. Il est souligné l'effort consenti à cet effet par certaines associations.

Après échange de vues,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations locales,

Considérant le travail effectué par la commission finances et la commission animation et vie associative,

Considérant le contexte budgétaire et les orientations visant à une maîtrise des dépenses,

Considérant la volonté exprimée de maintenir le soutien à la dynamique associative,

Considérant l'intérêt général des actions portées par les associations,

Le Conseil Municipal

. DECIDE d'attribuer une enveloppe globale de subventions pour l'année 2016 de 25 677 € ainsi répartie :

1) **Catégorie 1 – SPORT**

Par 17 voix pour – 1 contre – 1 abstention (19 votants) :

. ALES	600 €
. ASM BASKET	1 400 €
. ASM HAND	500 €
. ST MATHMENITRE FOOTBALL CLUB	1 400 €
. TENNIS CLUB MENITREEN	1 400 €

2) **Catégorie 2 – CULTURE**

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jackie PASSET Président de Folklore d'Anjou et du Monde et Jean-Marie RADOTIN Vice-Président de LirenLoire – ne prennent pas part au vote.

Par 16 voix pour et 1 contre (17 votants) :

. AACL	1 400 €
. FOLKLORE D'ANJOU ET DU MONDE	3 200 €
. FOLKLORE d'ANJOU ET DU MONDE (ligne exceptionnelle assurance)	200 €
. LES AMIS DES ORGUES	1 200 €
. LES MENI'ACTEURS	100 €
. LIRENLOIRE (provision)	1 000 €
. SCRABBLENLOIRE	225 €
. RURALAXIE	200 €

3) **Catégorie 3 – LOISIRS ET TOURISME**

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jean-Marie RADOTIN Président du Club Nautique et Michel LEBRETON Président du Foyer Rural des Jeunes – ne prennent pas part au vote.

Par 15 voix pour – 1 contre et 1 abstention (17 votants) :

. CLUB DE L'AMITIE	215 €
. COMITE DES FETES	3 200 €
. COMITE DES FETES (concours et animation repas anciens)	1 570 €
. CLUB NAUTIQUE	350 €
. FOYER RURAL	400 €
. SOCIETE CHASSE ST HUBERT	250 €

4) **Catégorie 4 – VIE SOCIALE ET ENTRAIDE**

Par 17 voix pour et 2 contre (19 votants)

. ADMR	700 €
. PEFAB	250 €
. ASSOCIATION ENTRAIDE BOULES DE FORT	90 €

5) **Catégorie 5 – VIE SCOLAIRE**

Par 18 voix pour, 1 contre (19 votants) :

. APE – ECOLES PUBLIQUES	474 €
. APEL – ECOLE STE ANNE	237 €

Critères :

Enfants scolarisés et résidant sur la commune

3 €/enfant

. OGEC ECOLE STE ANNE	1 198 €
. USEP Ecole Pierre Perret	520 €
. USEP Ecole Maurice Genevoix	1 908 €

Critères :

Enfants scolarisés et résidant sur la commune
18 €/enfant primaire – 10 €/enfant maternelle

6) **Catégorie 6 – AUTRES**

Par 18 voix pour et 1 contre

. ACPG-CATM	240 €
. AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €
. GDON	750 €

➤ **FIXATION DU TARIF DES PHOTOCOPIES**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le tirage de photocopies couleur pour les associations locales au tarif suivant :

- 0,12 € Pour le A4
- 0,24 € pour le A4 RECTO VERSO
- 0,24 € Pour le A3
- 0,45 € pour le A3 RECTO VERSO

les facturations seront effectuées à la fin de l'année civile.

➤ **VOTE DE LA PARTICIPATION A L'OGEC DE L'ECOLE STE ANNE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION**

Dans le cadre du contrat d'association signé le 10 mars 1981 et modifié le 21 Juin 1983 par le Préfet de Maine et Loire, la commune doit verser une contribution à l'OGEC de l'école Ste Anne calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève des écoles maternelle et primaire publiques.

Vu le décompte relatif au coût d'un élève des écoles publiques, soit pour l'année 2015, 332,63 euros pour un élève primaire et 922.25 euros pour un élève maternelle,

CONSIDERANT l'effectif de l'école Ste Anne au 1^{er} janvier de l'exercice, pour les élèves domiciliés sur la commune de LA MENITRE, soit 51 élèves primaires et 28 élèves maternelles,

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de verser une somme de 42 787.13 € à l'OGEC de l'école Ste Anne pour l'année 2016.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR**

Les dossiers suivants seront présentés pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux :

- . rénovation thermique de la chaufferie de l'école Maurice Genevoix
- . restructuration des WC publics accessibles aux handicapés
- . aménagement d'une portion de trottoirs du centre bourg

Une demande sera également déposée dans le cadre du soutien aux investissements locaux pour l'aménagement de l'ex restaurant scolaire.

➤ **LOGEMENTS LOCATIFS 2 RUE DE LA VALLEE**

Les membres du Conseil Municipal DECIDENT, à l'unanimité, de mettre en location annuelle deux logements (ex gîtes ruraux) en non meublés et FIXENT le tarif de location à

- 490 € pour le logement T III Isabelle de Lorraine
- 395 € pour le logement T III Jeanne de Laval

➤ **FIXATION DU PRIX DE VENTE DE MATERIEL D'OCCASION**

Le Conseil Municipal DECIDE de vendre le véhicule MASTER RENAULT actuellement hors service et d'usage pour un prix de 150 €.

➤ **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2016**

Le conseil Municipal, considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 14 mars prochain pour la réintégration d'un agent administratif, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de supprimer le poste de rédacteur actuellement vacant.

Considérant le besoin d'encadrant occasionnel pour les activités TAP, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} mars 2016, un emploi temporaire d'animateur pour une durée d'un an, à raison d'un maximum de 6 heures hebdomadaires pour les semaines scolaires.

Le Maire,

Jackie PASSET

